Un partenariat entre APF France handicap et Immobilière 3F pour mieux répondre aux enjeux d'inclusion dans le logement

Un partenariat entre APF France handicap et Immobilière 3F pour mieux répondre aux enjeux d'inclusion dans le logement

Publié le 02/12/2024

L'été dernier, les jeux paralympiques ont mis au centre du débat public la question du handicap. Pour que la flamme ne s'éteigne pas, à la veille de la journée internationale des personnes handicapées, l'association APF France handicap et Immobilière 3F font le choix de renforcer leur collaboration en Ile-de-France via un partenariat innovant. Leur objectif commun : développer ensemble de nouvelles formes d'intervention pour favoriser l'inclusion dans le logement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Plus de 12 millions de personnes sont aujourd'hui en situation de handicap en France. Parallèlement, le vieillissement de la population entraînera une évolution importante du nombre de personnes en perte d'autonomie d'ici 2030. Le territoire francilien, déjà soumis à une forte tension immobilière, connaît ainsi une forte demande de logements accessibles et adaptés destinés aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Face à ce constat, Immobilière 3F – bailleur social gérant près de 140 000 logements sociaux en lle-de-France -, choisit de renforcer sa collaboration avec APF France handicap pour mieux répondre aux enjeux d'inclusion dans le logement.

Conclu pour une durée de trois ans, ce partenariat permettra de développer de nouvelles approches d'intervention au service de l'inclusion dans le logement grâce à l'expertise d'APF France handicap, notamment en termes d'usages.

Le partenariat comprend trois objectifs stratégiques :

- Loger et accompagner les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie
- Faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap
 Afin de parvenir à une meilleure convergence entre la demande et l'offre de logements adaptés, les
 équipes de 3F et d'APF France handicap se mettront en relation dès la commercialisation des
 logements.
- Accompagner les locataires 3F en situation de perte d'autonomie Les locataires 3F ayant des besoins spécifiques liés à leur handicap ou à leur état de santé pourront être accompagnés par APF France handicap qui mobilisera son expertise d'usage, notamment concernant les équipements du logement, les travaux d'adaptation, etc.
 - Développer une offre de logements adaptés et inclusifs

Au-delà de ses obligations légales, Immobilière 3F souhaite développer une offre de logements à destination des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Elle pourra être mise en oeuvre pour des logements neufs ou remis à neuf, ainsi que dans des projets de logements inclusifs.

Dans ce cadre, la qualité d'usage préconisée par APF France handicap sera prise en compte dès la conception du projet.

2 projets pilotes en Ile-de-France :

Paris 11e - Impasse des Trois Sœurs

Un programme 3F comprendra un logement adapté à une situation de handicap moteur. Un logement classique de type T4 est actuellement

transformé en un logement adapté de type T3 comprenant une chambre principale et une seconde chambre pouvant accueillir un aidant. La conception du logement permettra un aménagement futur à un handicap spécifique.

Arpajon (91) - ZAC des Belles Vues

Un programme 3F intègrera un logement T10 pouvant accueillir une colocation inclusive. Le logement sera aménagé sous la forme de 7 chambres (6 résidents et 1 accompagnant ou famille/invité avec, pour chacun, une salle d'eau/sanitaires privatifs), une salle de vie et une cuisine communes.

• Sensibiliser au handicap des collaborateurs 3F

APF France handicap sensibilisera les collaborateurs 3F sur les différents types de handicap, leurs évolutions et leurs impacts dans la vie quotidienne et plus particulièrement sur l'accessibilité du logement.

En tant que bailleur social, ce partenariat avec APF France handicap nous permettra de répondre plus efficacement à la diversité des besoins de nos clients en situation de handicap ou de perte d'autonomie, et leur permettre, comme tout à chacun, de réaliser pleinement leur projet de vie dans leur habitat. C'est tout le sens de notre raison d'être : permettre « une adresse pour chacun, un avenir pour tous.

Valérie Fournier, directrice générale d'Immobilière 3F

Pouvoir se loger, c'est la base! Notre association revendique l'effectivité du droit au logement et du choix d'un habitat accessible. Ce qui doit se traduire par un accroissement de l'offre de logements accessibles et adaptés, le retour à un taux de 100 % de logements accessibles dans le neuf, l'effectivité du système de recensement, de gestion et d'attribution de l'offre dans les communes de 5 000 habitants et plus. Cela passe également par la mise en accessibilité des parties communes des copropriétés existantes, sauf en cas d'impossibilité technique avérée, la formation de professionnels à l'accessibilité et le développement de l'approche de conception universelle et d'expertise d'usage. Il faut également rendre effectives les missions réglementaires des Commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité (CCA/CIA).

Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap

Téléchargez ici le communiqué de presse (pdf)